Quels sont les avantages liés au statut de client protégé conjoncturel??

Notre réponse

Le statut de client protégé conjoncturel vous permet? de :

- Bénéficier du tarif social pendant 12 mois maximum,
- Arrêter la procédure de défaut de paiement et de placement de compteur à budget,
- Négocier un plan de paiement raisonnable pour vos factures d'énergie.

 Pour plus d'informations, voyez notre rubrique Je conclus un plan de paiement.

Attention?! Le statut de client protégé résidentiel s'applique **uniquement aux clients résidentiels**. Cela signifie qu'un client professionnel ne peut pas de demander ce statut.

Références légales

 Articles 3 et 5 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 septembre 2020 établissant une catégorie de client protégé conjoncturel en électricité et en gaz dans le cadre de la crise COVID-19

Documents type

Date de mise à jour: Jeudi 17/11/22